



Conditions Générales de vente

(CGV)

Date de dernière mise à jour : 8 janvier 2024

Table des matières

<u>Préambule</u>	3
<u>Article 1 : Cadre légal et contractuel</u>	4
<u>Article 2 : Définitions</u>	4
<u>Article 3 : Acceptation des CGV</u>	5
<u>Article 4 : Modifications et nullité partielle</u>	5
<u>4.1. Modifications des CGV</u>	5
<u>4.2. Nullité partielle des CGV</u>	5
<u>Article 5 : Objet du contrat</u>	6
<u>Article 6 : Prestations comprises dans le contrat</u>	6
<u>6.1. Les prestations d'accompagnement juridique</u>	6
<u>Article 7 : Vie du contrat</u>	7
<u>Article 8 : Abonnement et accès au service DePlano Pro</u>	7
<u>8.1. Procédure d'abonnement</u>	7
<u>8.2. Validation de l'abonnement</u>	9
<u>Article 9 : Paiement de l'Abonnement</u>	9
<u>9.1. Modalités de paiement de l'Abonnement</u>	9
<u>9.2. Révision du montant de l'Abonnement à l'échéance principale</u>	9
<u>9.3. Incidents de paiement</u>	10
<u>Incident de paiement par carte bancaire</u>	10
<u>Article 10 : Résiliation du contrat</u>	11
<u>10.1. La résiliation à l'initiative du Client</u>	12
<u>10.2. Résiliation par la Société : motifs, conditions et prise d'effet de la résiliation</u>	12
<u>10.3. Résiliation / Suspension du contrat de plein droit par la Société</u>	13
<u>Article 11 : Propriété Intellectuelle</u>	14
<u>11.1 La marque et le logo DePlano Pro</u>	14
<u>11.2 Le Site</u>	15
<u>11.3 Copyright</u>	15
<u>Article 12 : Dispositions diverses</u>	16
<u>12.1. Force majeure</u>	16
<u>12.2. Convention de preuve</u>	16
<u>Article 13 : Abonnement et Accès au Service DePlano Pro</u>	17
<u>Article 14 : Droit applicable et juridiction compétente</u>	17

Préambule

La Société AVOCACY SAS exploite une plateforme internet accessible à l'adresse deplano.fr, et permettant aux avocats l'entrée en relation et la délivrance de prestations juridiques aux justiciables (ci-après dénommée « la Plateforme »).

La Société a accessoirement développé une offre de service à destination des TPE/PME pour les accompagner face aux problématiques et besoins juridiques qu'ils rencontrent au quotidien, ci-après désigné « le Service ».

Les présentes Conditions Générales de vente (ci-après « les CGV ») accessibles sur le site internet pro.deplano.fr (ci-après « le Site »), ont vocation à régir les droits et obligations réciproques :

- D'une part, la Société AVOCACY SAS au capital social de 1 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 893 983 411 dont le siège social est situé 102 Avenue du Général Leclerc 75014 Paris, exploitant la plateforme deplano.fr, (ci-après désignée « la Société »),
- Et d'autre part, tout Client Abonné aux fins d'en utiliser le Service (ci-après désigné indifféremment « l'Abonné » ou « Le Client »).

Article 1 : Cadre légal et contractuel

L'Abonnement au Service souscrit auprès de la Société est régi par :

- Les dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Les présentes Conditions Générales de vente qui définissent le Service proposé et les engagements réciproques des Parties,
- Les Conditions financières Particulières de l'abonnement qui spécifient l'étendu des services d'accompagnement auxquels le Client a souscrit.

Article 2 : Définitions

Pour les besoins des présentes CGV, les termes sont définis comme suit :

CGV : les présentes conditions générales d'utilisation du service DePlano Pro

Site : le site internet accessible à l'adresse URL suivante pro.deplano.fr ou indirectement via des liens hypertextes tiers.

Société : AVOCACY SAS au capital social de 1 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 893 983 411 dont le siège social est situé 102 Avenue du Général Leclerc 75014 Paris, exploitant la plateforme deplano.fr

Client : toute personne physique ou morale qui souscrit à un Abonnement au Service de DePlano Pro.

Codes confidentiels : codes personnels constitués d'un identifiant et d'un mot de passe permettant à l'utilisateur d'accéder à son compte personnel.

Abonnement : modalités financières pour bénéficier du Service DePlano Pro

Client / Abonné : le professionnel bénéficiaire du contrat

Service : Les prestations d'accompagnements proposées

Article 3 : Acceptation des CGV

L'Abonnement aux services de DePlano Pro requiert obligatoirement l'acceptation expresse et préalable des présentes CGV et le paiement de l'abonnement choisi.

Le Client qui utilise le Service pour le compte d'une entité morale, doit posséder les pouvoirs pour accepter les présentes CGV au nom et pour le compte de cette entité morale.

Article 4 : Modifications et nullité partielle

4.1. Modifications des CGV

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la souscription de l'abonnement. Les Clients sont appelés à consulter régulièrement la dernière version mise à jour accessible en permanence depuis la page d'accueil du Site.

La Société s'engage à conserver toutes les anciennes versions des CGV et à les faire parvenir à tout Client qui en ferait la demande.

Lorsqu'une modification des CGV est jugée d'une façon discrétionnaire par la Société, comme affectant les droits ou les intérêts des Clients, ces derniers sont informés individuellement par tout moyen utile et adapté.

L'utilisation du service par le Client après l'entrée en vigueur de toute modification des CGV, vaut acceptation pure et simple de sa part des CGV révisées.

Si le Client n'accepte pas les CGV révisées, il procède à la résiliation de son Abonnement conformément à l'article 10 des présentes CGV.

4.2. Nullité partielle des CGV

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes « CGV » viendrait à être déclarée nulle ou à être frappée de caducité par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle serait réputée non écrite sans que cela ne n'affecte ni la validité ni la portée des autres stipulations des CGV, ni la validité des CGV dans leur ensemble.

Article 5 : Objet du contrat

Le Contrat DePlano Pro n'est ni une assurance, ni une protection juridique. Il s'agit d'un accompagnement juridique pour vous aider à auditer et qualifier vos besoins juridiques et trouver, le cas échéant, un avocat expert adapté à vos besoins juridiques parmi ceux référencés sur le site deplano.fr.

Article 6 : Prestations comprises dans le contrat

6.1. Description des prestations d'accompagnement

Les prestations d'accompagnement juridique comprennent :

- L'audit juridique et la qualification juridique préalable du besoin du Client pour l'orienter, le cas échéant, vers le.s avocat.s expert.s appropriés pour sa situation.
- La mise en relation avec les avocats
- L'Aide à la préparation du rendez-vous avocat

Le Client est informé que le temps d'accompagnement mensuel inclus dans son abonnement doit être utilisé durant le mois de facturation en cours. Ce temps d'accompagnement ne peut en aucun cas être reporté sur les mois suivants.

6.2. Modalités de mise en oeuvre

Pour demander un accompagnement juridique, le Client doit suivre le processus suivant :

1. Nous adresser par e-mail à l'adresse e-mail pro@deplano.fr les éléments suivants :
 - E-mail et numéro de téléphone utilisés lors de la souscription de son abonnement ;
 - Résumé chronologique et circonstancié de sa problématique juridique ;
 - Tout document utile pour l'analyse de sa problématique juridique

Ces informations sont indispensables pour que notre équipe juridique puisse correctement identifier le Client, procéder à la qualification juridique de son besoin, et à l'orienter, le cas échéant, vers le ou les avocat.s expert.s approprié.s.

Un e-mail accusera réception de la demande d'accompagnement du Client. Cet e-mail contiendra également un lien lui permettant de commander, s'il le souhaite, un rendez-vous dédié à la préparation d'un rendez-vous avocat.

2. Notre équipe contacte le Client dans les 24 heures qui suivent la réception de son message en vue de compléter l'audit juridique de sa situation, de qualifier juridiquement son besoin et de l'orienter, le cas échéant, vers le.s avocat.s expert.s appropriés pour sa situation.

Il appartiendra ensuite au Client de choisir lui-même sur la plateforme DePlano (accessible à l'adresse deplano.fr), son avocat et de commander à ce dernier, un rendez-vous ou toute autre prestation juridique.

Étant précisé qu'en aucun cas, notre équipe ne choisit l'avocat pour le Client, sauf à ce que celui-ci ne mandate expressément pour lui sélectionner à sa place un profil d'avocat.

3. Une fois la prestation d'avocat commandée sur DePlano, le Client peut, s'il le souhaite, commander un rendez-vous d'aide à la préparation de son rendez-vous avocat avec notre équipe juridique, directement depuis le lien qui lui a été fourni dans l'e-mail de confirmation de prise en charge de la demande.

Cette prestation d'accompagnement est assurée à la date choisie par le Client via une visioconférence d'une durée maximale de 40 minutes.

Article 7 : Vie du contrat

7.1. Date d'effet du Contrat

Le contrat entre en vigueur dès sa date de souscription. Le Client souscrit en cochant la case "J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation du service DePlano" et en payant son Abonnement selon les modalités en vigueur le jour de la souscription. Aucun délai de carence n'est exigé et notre accompagnement est acquis au Client dès la date de souscription.

7.2. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il débute dès sa souscription selon les modalités décrites dans le paragraphe 7.1.

La partie qui souhaiterait mettre fin au présent contrat devra le signaler à l'autre partie par mail, sans motif, en respectant un préavis de 10 jours, dans les conditions de l'Article 10 des présentes CGV en cas de paiement mensuel de l'abonnement, et sous un préavis d'un mois avant la date anniversaire lorsque le Client a opté pour le paiement annuel de son abonnement.

Article 8 : Abonnement et accès au service DePlano Pro

L'utilisation du Service DePlano Pro est conditionnée à la souscription d'un Abonnement parmi ceux en vigueur le jour de la souscription.

8.1. Procédure d'abonnement

Le Client doit se conformer à la procédure d'inscription et d'Abonnement ci-après détaillée :

- Le Client doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire d'abonnement et de paiement accessible sur l'interface de notre partenaire financier
- Le Client garantit que les informations renseignées lors de son abonnement sont complètes, exactes et conformes à la réalité. Le Client s'engage par ailleurs, à les mettre à jour régulièrement, à partir de son portail client auprès de notre partenaire financier, afin de garantir à tout moment la sincérité de ses données personnelles. Il s'engage également à fournir à première demande, tout justificatif requis par la Société ou par son partenaire financier.

Sincérité des informations et des données communiquées

Le Client est informé que la Société ou son partenaire financier sont susceptibles de contrôler les formulaires qu'ils ont renseignés et qu'elle est en droit de suspendre l'Abonnement à tout Client dont les données et/ou modalités d'inscription violeraient les présentes CGV.

Dans l'hypothèse où le Client renseigne des données fausses, inexactes, trompeuses, périmées ou incomplètes, la Société se réserve le droit de suspendre son Abonnement de façon temporaire ou définitive, ou de lui empêcher l'accès à tout ou partie du Service ou de résilier son Contrat, sans préavis ni indemnité et sous réserve de toutes régularisation ultérieure par le Client de bonne foi.

Sécurité et confidentialité des informations et des données communiquées

Le Client est seul responsable de tout usage qui pourrait être fait de son adresse e-mail et de son mot de passe. Il est le seul garant de leur confidentialité, ainsi que de toute utilisation de son Compte.

Le Client s'engage à informer immédiatement la Société de toute utilisation non autorisée de son Compte, et de toute atteinte à la confidentialité et à la sécurité de ses moyens d'identification, en envoyant un e-mail à l'adresse hello@deplano.fr.

Lorsque des motifs légitimes laissent penser que la sécurité du Service est violée du fait d'une utilisation non autorisée des moyens d'identification du Client, la Société pourra suspendre temporairement ou totalement l'abonnement du Client concerné afin notamment, de préserver l'intégrité du Site et des données personnelles. La Société exigera éventuellement du Client la modification de ses moyens d'identification.

Lorsqu'un tiers obtient les moyens d'identification d'un Client suite à une faute de ce dernier, seule la responsabilité du Client pourrait être engagée pour toutes les conséquences dues à l'utilisation du Service effectuée grâce auxdits moyens d'identification frauduleux.

D'une manière générale, la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou tout dommage résultant d'un non-respect par le Client des obligations stipulées par le présent article.

8.2. Validation de l'abonnement

Une fois l'abonnement souscrit et le premier paiement effectivement effectué, le Client reçoit un e-mail lui confirmant la souscription et lui rappelant la formule d'abonnement souscrit. L'e-mail lui fournit le lien pour accéder à son portail client à partir duquel il peut gérer ses informations personnelles, ses moyens de paiement et son abonnement.

Article 9 : Paiement de l'Abonnement

9.1. Modalités de paiement de l'Abonnement

Les cotisations sont payables d'avance à la souscription de la formule d'abonnement choisie.

Le Client peut soit régler en une seule fois le montant annuel de son abonnement, soit opter pour des règlements mensuels. La date d'échéance mensuelle est celle de la souscription.

9.2. Révision du montant de l'Abonnement à l'échéance principale

La Société peut être amenée à modifier le contenu et le montant de ses abonnements à chaque échéance principale mensuelle ou annuelle. Le Client est informé par une notification spécifique par e-mail du nouvel Abonnement et des nouveaux tarifs.

Dans ce cas, la modification prendra effet à compter de l'échéance annuelle ou mensuelle suivant la date de la notification.

Si le Client n'est pas d'accord avec les nouveaux tarifs des abonnements, il a la faculté de résilier son contrat dans les 10 jours à compter du jour où il a eu connaissance des nouveaux tarifs. La résiliation prendra effet 10 jours après la réception par la Société de l'e-mail de résiliation.

La Société procèdera au remboursement de la portion d'abonnement sur la base des précédents tarifs au prorata du temps écoulé entre la date de la dernière échéance et la date d'effet de la résiliation, déduction faite des éventuels portions d'abonnement impayés et frais de poursuites et de recouvrement, dans les conditions de l'Article 8 des présentes CGV.

9.3. Incidents de paiement

Incident de paiement par carte bancaire

En cas d'échec du paiement de l'Abonnement par carte bancaire (carte expirée, annulée ou mise en opposition), la Société en informe par e-mail le Client et l'invite à mettre à jour son moyen de paiement et à régulariser le paiement via un lien de paiement dédié.

En cas d'échec de plusieurs tentatives de régularisation du paiement, l'Abonnement sera signalé comme impayé. La Société est alors, en droit de suspendre le Service d'accompagnement juridique jusqu'à la régularisation de la ou des mensualités impayées de l'Abonnement.

Lorsqu'il y a suspension du Service pour non paiement, l'Abonnement ou la ou les fraction(s) d'Abonnement non réglée(s) reste(nt) due(s) à la Société, y compris celles venues à échéance pendant la période de suspension, ainsi qu'éventuellement les frais de poursuite et de recouvrement, en dépit de l'absence de Service.

Lorsque, pendant la période de suspension, le Client procède au paiement complet des sommes dues et des frais de poursuites et de recouvrement éventuels, le Service lui est de nouveau acquis le lendemain midi suivant ce paiement.

En cas de résiliation, le Client reste redevable de la portion d'Abonnement afférente à la période écoulée jusqu'au terme de l'échéance annuelle, majorée le cas échéant, des frais de poursuites et de recouvrement.

Incidents de prélèvements SEPA

Lorsque l'Abonnement est payé par un prélèvement bancaire et en cas de rejet d'un prélèvement, deux tentatives de paiement sont automatiquement présentées par notre partenaire de paiement.

Le Client est informé par e-mails de l'échec du paiement par prélèvement bancaire et invité à payer par carte bancaire via un lien de paiement dédié.

En cas d'échec des tentatives de paiement, l'Abonnement sera signalé comme impayé. La Société est alors, en droit de suspendre le Service d'accompagnement juridique jusqu'à la régularisation de la ou des mensualités impayées de l'Abonnement

Lorsqu'il y a suspension du Service pour non paiement, l'Abonnement ou la ou les fraction(s) d'Abonnement non réglée(s) reste(nt) due(s) à la Société, y compris celles venues à échéance pendant la période de suspension, ainsi qu'éventuellement les frais de poursuite et de recouvrement, en dépit de l'absence de Service.

Lorsque pendant la période de suspension, le Client procède au paiement complet des sommes dues et des frais de poursuites et de recouvrement éventuels, le Service lui est de nouveau acquis le lendemain midi suivant ce paiement.

En cas de résiliation, le Client reste redevable de la portion d'Abonnement afférente à la période écoulée jusqu'au terme de l'échéance annuelle, majorée le cas échéant, des frais de poursuites et de recouvrement.

Article 10 : Résiliation du contrat

Il peut être mis fin à ce contrat par le Client ou par la Société, dans les cas et conditions suivantes :

10.1. La résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut résilier à tout moment son Abonnement sous réserve de respecter un délai de préavis de 10 jours en cas de paiement mensuel de l'abonnement, et d'un mois avant la date anniversaire lorsque le Client a opté pour le paiement annuel de son abonnement.

Il devra envoyer un e-mail à l'adresse e-mail suivante : hello@deplano.fr.

La résiliation prend effet dix jours après que la Société en a reçu notification par e-mail.

Lorsqu'il s'agit d'un Abonnement payé annuellement et qu'il est mis fin au Contrat entre deux échéances principales, la portion d'Abonnement correspondant à la période postérieure à la résiliation n'est pas acquise à la Société.

Le Client est remboursé de la fraction correspondant à la période non courue jusqu'à l'échéance, sauf en cas de fausse déclaration de sa part ou de non-paiement de son Abonnement. Dans ce cas, déduction est faite de la portion d'Abonnement impayée et des éventuels frais de poursuites et de recouvrement, dans les conditions de l'Article 8 des présentes CGV.

10.2. Résiliation par la Société : motifs, conditions et prise d'effet de la résiliation

Le Contrat peut être résilié par la Société, en cas de non-paiement d'une ou de plusieurs mensualités ou de l'annuité de l'Abonnement, demeuré non régularisé après plusieurs relances et tentatives de présentation du paiement.

Lorsqu'il s'agit d'un Abonnement payé annuellement et qu'il est mis fin au contrat entre deux échéances principales, la portion d'Abonnement correspondant à la période postérieure à la résiliation n'est pas acquise à la Société.

Le Client est remboursé de la fraction correspondant à la période non courue jusqu'à l'échéance, sauf en cas de fausse déclaration de sa part ou de non-paiement de l'Abonnement.

Dans ce cas, déduction sera faite de la portion d'Abonnement impayée et des éventuels frais de poursuites et de recouvrement, dans les conditions de l'art 8 des présentes.

Le remboursement du prorata du est effectué au Client au maximum dans les 30 jours qui suivent la date de résiliation effective.

10.3. Résiliation / Suspension du contrat de plein droit par la Société

La Société se réserve le droit de suspendre sans préavis ni indemnité, tout Abonnement qui serait créé sous une fausse identité ou à des fins frauduleuses.

La Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de bloquer temporairement ou totalement l'accès du Client au Service en cas de non-respect des présentes CGV ayant entraîné une atteinte aux droits d'un tiers, ou aux intérêts d'une personne, quelle qu'elle soit, y compris la Société.

Dans ce cas, la Société notifie la suspension au Client par un e-mail, et le met en demeure de faire cesser ladite violation. À l'issue d'un délai de huit (8) jours à compter de la notification restée sans effet, la Société pourra de plein droit et sans formalités, résilier, sans préjudice, des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en réparation du préjudice résultant pour elle de cette situation.

La Société peut également, suspendre provisoirement ou totalement l'accès au Service ou résilier le Contrat immédiatement et sans notification préalable ni indemnité, dans les cas suivants :

1. En cas d'une ou de plusieurs mensualités impayées ;
2. En cas de violation manifeste de lois et des règlements applicables, notamment en matière pénale ;

3. En cas de fourniture d'informations erronées, incomplètes, mensongères ou périmées dans le cadre du formulaire d'inscription, sous réserve de toute régularisation ultérieure par le Client de bonne foi ;
4. Cas de fraude ou de fausses déclarations ;
5. En cas de violation de ses obligations en tant le Client et notamment en cas d'utilisation du site à des fins de spamming ou de MLM ;
6. En cas d'envoi par le Client de message contraires à l'ordre public ou susceptibles de porter atteinte aux droits des personnes (diffamation, injure, dénigrement, etc.) ;
7. En cas de diffusion sur internet par le Client d'un message, de données ou d'informations contraires à l'ordre public ou susceptibles de porter atteinte aux droits de la Société, de ses partenaires ou des tiers (diffamation, injure, atteinte à un droit de propriété intellectuelle, dénigrement, etc.) ;
8. En cas d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle tel que stipulé à l'Article 11 des présentes CGV.

La Société peut également résilier de plein droit sans préavis ni indemnité, dans les cas suivants :

1. Décès du souscripteur, entreprise individuelle, auto-entrepreneurs, artisan, 1 mois après l'envoi de la lettre de résiliation
2. Ouverture d'une procédure collective : redressement ou liquidation judiciaire

En cas de résiliation dans les conditions ci-dessus mentionnées, celle-ci n'entraînera aucune demande de dommages et intérêts ni du Client, ni de ses ayants-droits.

Article 11 : Propriété Intellectuelle

11.1. La marque et le logo DePlano

Les Clients sont informés que :

La marque DePlano est une marque déposée et protégée. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de cette marque, de quelque nature que ce soit, sans autorisation écrite préalable de la Société est totalement prohibée et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.

Les marques des partenaires de DePlano, affichées sur la Plateforme, sont des marques déposées. Par conséquent, toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle et tout usage de ces signes distinctifs, par quelque procédé que ce soit sans autorisation écrite préalable de leur titulaire, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.

11.2 Le Site

Tous les éléments du Site (tels que les images et illustrations, les textes, les sons et vidéos, la charte graphique, les icônes etc...) sont et restent la propriété exclusive de la Société. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et par écrit de la Société, est strictement interdite et serait susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

11.3 Copyright

L'utilisation du Service ne confère au Client aucun droit de propriété intellectuelle sur le Service ou le Contenu auquel il accède. Par conséquent, le Client ne peut utiliser le Contenu que s'il obtient la permission de la Société ou si la loi l'autorise.

Sauf autorisation expresse préalable de la Société, toute reproduction du contenu du Site sur un quelconque support pour un usage collectif ou professionnel, même en interne dans l'entreprise, est prohibée. Il en est de même pour toute communication de ce contenu par voie électronique, ou même par diffusion sur l'intranet de la Société.

La violation de ces dispositions soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux peines pénales et civiles prévues par la loi française.

Pour toute demande d'autorisation préalable de reproduction d'un contenu paru sur la Plateforme (textes, graphiques, illustrations), ou de mise en place d'hyperliens, comme pour toute alerte de violation de droits d'auteur, écrivez-nous par e-mail à : legal@deplano.fr

Si une Personne physique ou morale pense qu'un contenu de la Plateforme porte atteinte à un droit d'auteur qu'elle possède ou qu'elle contrôle, elle peut alerter la Société de cette violation présumée. La Société procède alors aux vérifications nécessaires et supprime les contenus contrefaits conformément au Code de la propriété intellectuelle et autres lois en vigueur.

En tout état de cause, pour toute reproduction des contenus du Site (articles de blog, interview d'avocats, commentaires juridiques, etc.), DePlano doit être citée comme source.

Article 12 : Dispositions diverses

12.1. Force majeure

De façon expresse les Parties considèrent qu'il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur de l'obligation, ne pouvant être raisonnablement prévu lors de l'acceptation des CGV et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur de l'obligation.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure si cet évènement est temporaire. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences.

À défaut, si l'empêchement est définitif, les Parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

12.2. Convention de preuve

Le Client reconnaît la validité et la force probante des :

- Systèmes et fichiers informatiques de La Société. En conséquence, les fichiers et registres informatiques stockés au sein des systèmes informatiques exploités par la Société ou, pour son compte, par un fournisseur, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité,

pourront être valablement utilisés et produits comme preuve de l'exécution des obligations contractuelles ;

- Courriers électroniques, des SMS et des notifications effectuées par la Société via la Plateforme et plus généralement de tout événement, communication ou relation intervenus entre les Parties à l'occasion de l'inscription et de l'utilisation de la Plateforme par le Client ;
- Documents numérisés échangés éventuellement dans le cadre de la création d'un Compte et de l'utilisation du Service.

Le Client reconnaît ainsi que La Société pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques précités, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir, sauf erreur manifeste.

Article 13 : Abonnement et Accès au Service DePlano Pro

Le Client est informé que la Société met à disposition un service « Réclamations » qu'il est conseillé de contacter en cas de difficulté ou de différend non résolu par notre service Clients.

Toute réclamation doit être effectuée par écrit. Elle peut être envoyée par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : reclamations@deplano.fr.

La réclamation doit mentionner obligatoirement, sous peine d'être rejetée, les nom et prénom du Client, son adresse e-mail et la référence de la Prestation. Elle doit comporter le plus d'informations possibles sur le différend et spécifier clairement les demandes.

La Société s'engage à répondre aux réclamations reçues sous un délai d'un mois à compter de leur réception. Le Client est informé que la présente procédure de réclamation ne pourra être utilisée dans le cas d'un quelconque litige ou différend qui naîtrait entre son Avocat et lui-même, et qui serait directement ou indirectement lié à la Prestation de l'Avocat.

Article 14 : Droit applicable et juridiction compétente

La loi française s'appliquera aux litiges relatifs à l'acceptation, l'interprétation et la validité des présentes CGV.

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle, une compétence expresse est attribuée, aux juridictions du ressort du siège de la Société, pour connaître de tout litige découlant de ou lié aux présentes CGV, quel que soit le lieu d'utilisation de la plateforme y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

Tous droits réservés ©2024 AVOCACY SAS